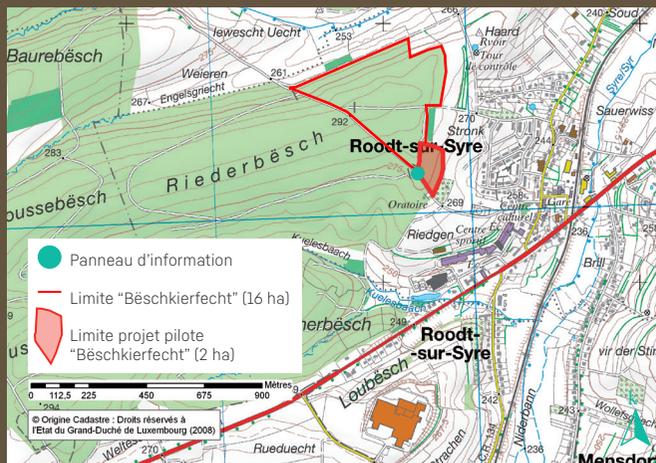


PROCÉDURE À SUIVRE DANS LE CAS D'UN DÉCÈS?

En cas d'un décès, les proches du défunt contacteront la commune de Betzdorf (Tél: +352 28 13 73) pour acquérir une concession.

Ensuite, l'employé communal responsable leur assignera un arbre pour l'inhumation.

Si les parents veulent s'assurer le droit de procéder à d'autres inhumations futures, ils pourront acquérir une concession pour 5 places, qui leur réservera, pendant la durée de la concession, l'exclusivité pour cet arbre.



« Rieder Bëschkierfecht »
de la commune de Betzdorf
à Roodt-sur-Syre

INHUMATION DANS LA NATURE

La Forêt

COMME LIEU ALTERNATIF DE DERNIER REPOS

UNE NOUVELLE FAÇON DE DIRE ADIEU

« Pouvez-vous vous imaginer de trouver votre « dernière demeure » après votre crémation au pied d'un arbre? »



Cette brochure est téléchargeable sur les sites suivants:

www.betzdorf.lu
www.emwelt.lu

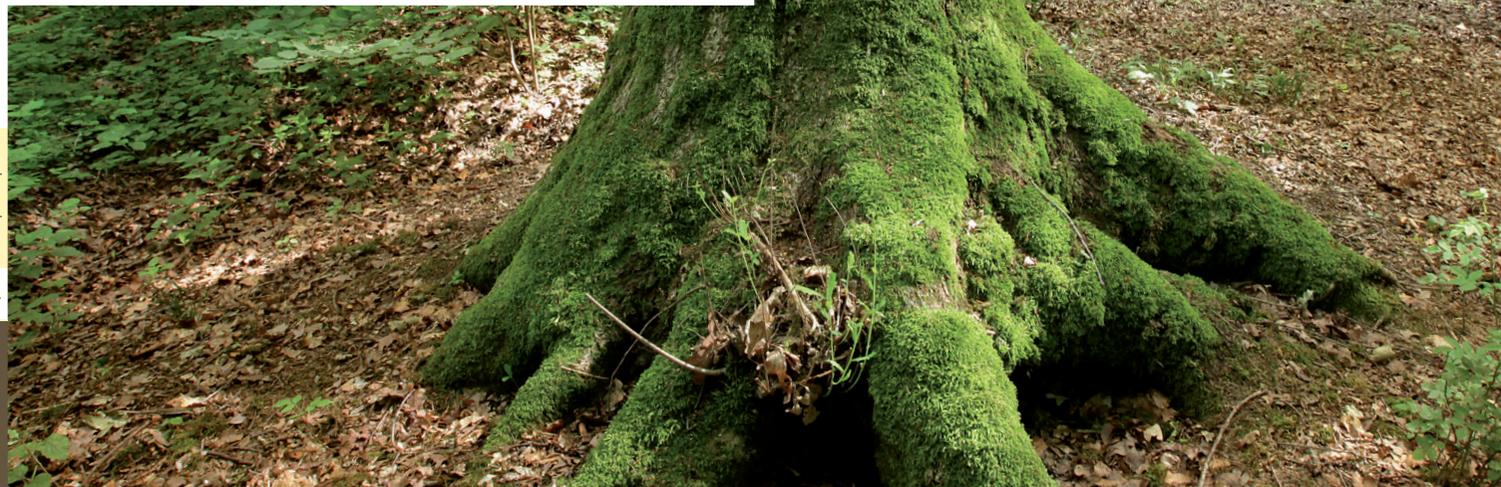
QUELS SONT LES COÛTS D'UNE INHUMATION AU CIMETIÈRE FORESTIER?

Le coût de l'inhumation dans le cimetière forestier se base sur celui des formes traditionnelles de sépulture. Il en est de même pour la durée des concessions.

Durée de la concession	Emplacement individuel
15 Jahre	200 €
30 Jahre	400 €

* 100 € supplémentaires de frais « Dépôt des cendres »

© Photos: Photostudio C. Bosseler



POURQUOI UN CIMETIÈRE FORESTIER « BËSCHKIERFECHT »?

Le nombre de gens recherchant le caractère naturel d'un cimetière forestier comme dernier lieu de repos est actuellement en augmentation. L'emplacement en pleine nature et la possibilité de s'assurer ce lieu de sépulture à long terme, sont deux raisons pour lesquelles de plus en plus de gens s'intéressent aux cimetières forestiers. Surtout les gens ayant un lien avec la nature éprouvent le besoin de ce type d'inhumation, hors des murs d'un cimetière classique, plus approprié.

Un cimetière forestier représente pour le Luxembourg une nouvelle alternative aux services existants comme les enterrements en urne, les columbariums ou des pelouses de dispersion.

PROJET PILOTE « RIEDER BËSCHKIERFECHT »?

Le « Rieder Bëschkierfecht » est le premier cimetière de ce genre au Luxembourg. Il s'agissait d'un projet pilote de la commune de Betzdorf, élaboré en 2010 conjointement avec l'Administration de la nature et des forêts et les organisations Omega90 et natur&ëmwelt.



Pendant la phase pilote de deux ans, le cimetière forestier « Rieder Bëschkierfecht » a été ouvert à tous les résidents d'une municipalité luxembourgeoise. Durant cette période, la demande et l'acceptation de cette nouvelle forme d'inhumation a été évaluée.

L'intégralité du cimetière forestier recouvre une superficie d'environ 16 ha, mais dans une première phase on se limitera à une parcelle de 2 ha comprenant 48 arbres.

Les cendres sont inhumées dans une forêt naturelle aux pieds de vieux chênes. Jusqu'à 10 inhumations peuvent être envisagées autour d'un seul arbre.



Sur le tronc de chaque arbre, une plaquette indiquera les noms des personnes y inhumées. L'inhumation des cendres dans le cimetière forestier n'est pas anonyme, car chaque lieu de sépulture peut être identifié grâce à l'arbre et le nom du défunt sur la plaquette.

Tous les arbres affectés à un enterrement sont numérotés et répertoriés dans un registre communal. L'inhumation en urne ou un enterrement du corps n'est pas autorisé.

COMMENT UN ENTERREMENT AURA-T-IL LIEU?

Une première condition pour une inhumation en cimetière forestier est bien sûr la crémation préalable. Actuellement, la plupart des incinérations se font au crématoire de Hamm. Le jour-même de l'inhumation, l'urne avec les cendres du défunt sera transférée à Rood/Syre. Sur place, l'inhumation des cendres se fera par un collaborateur responsable de la commune.

EST-CE POSSIBLE D'AVOIR DES OBSÈQUES ECCLÉSIASTIQUES?

Un accompagnement ecclésiastique, sur demande du défunt ou de sa famille, peut avoir lieu. Après accord avec la paroisse du défunt, ce service funèbre peut se dérouler dans la chapelle mortuaire de Roodt/Syre ou près du lieu d'inhumation.

UNE DÉCORATION FUNÉRAIRE EST-ELLE POSSIBLE?

Le cimetière forestier est une forêt proche de la nature où les changements saisonniers fourniront une décoration naturelle. Ceux qui choisissent cette façon d'inhumation optent volontairement pour une forme naturelle de sépulture ne nécessitant pas de décoration individuelle. On renoncera donc aussi bien à un signalement particulier et personnel du lieu d'inhumation qu'à toute autre intervention, comme p.ex. la plantation de fleurs, qui modifierait le caractère naturel des lieux.

CHOIX DE L'ARBRE?

Après l'achat d'une concession auprès de la commune de Betzdorf, ce sera l'employé communal responsable qui se chargera de désigner un arbre.



QU'ADVIENT-IL SI UN ARBRE EST ENDOMMAGÉ?

Les arbres prévus actuellement sont tous des chênes âgés de 150 à 200 ans. Ils ont été choisis parce qu'ils sont en bonne santé et exempts de dommages apparents.

D'un point de vue forestier, on peut estimer qu'ils vivront encore une bonne centaine d'années.

Si toutefois un arbre serait endommagé par une forte tempête ou la foudre, alors on devra accepter ceci comme un fait naturel.

Dans ce cas, la plaquette avec les noms des défunts sera apposée à un arbre sain proche de l'endroit initial; un déplacement des cendres ne sera toutefois pas possible.

